

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2020

---

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2019-950 - (N° 2367)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL357

présenté par  
M. Terlier, rapporteur

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

À la dernière phrase du dernier alinéa de l'article L. 512-3 du code de la justice pénale des mineurs, dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 précitée, après la référence : « L. 513-4 », sont insérés les mots : « du présent code ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.